



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2024/20



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
22 septembre 2024

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Deuxième session de 2024
Nairobi, 4-6 décembre 2024
Point 9 de l'ordre du jour provisoire***

**Exposé de la Directrice exécutive sur la suite donnée à toutes
les résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains**

Suite donnée à toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Le présent rapport fournit un résumé actualisé des progrès accomplis dans l'application des 15 résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) à ses deux premières sessions, tenues en 2019 et en 2023. Rédigé pour la deuxième session du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) de 2024, il traite des progrès accomplis depuis la première session de 2024 du Conseil exécutif, en mai, ainsi que des activités importantes qui devraient avoir lieu jusqu'au mois de décembre 2024. Il est à noter que l'application de la plupart des résolutions est limitée par le manque de ressources financières.

II. Application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, tenue en 2019

A. Résolution 1/1

Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023

2. En application de la résolution 1/1, la période de mise en œuvre du plan stratégique pour 2020–2023 a été prolongée jusqu'en 2025. Un examen indépendant à mi-parcours du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2025 a été mené par le Bureau des services de contrôle interne (HSP/EB.2024/4).

* HSP/EB.2024/14.

B. Résolution 1/2
Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs

3. L'application de la résolution 1/2 se poursuit, l'accent étant désormais mis sur le plaidoyer et les partenariats. Grâce à un financement du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, ONU-Habitat a codéveloppé un outil de surveillance de la sécurité urbaine avec des maires, des universitaires, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Groupe Sécurité humaine, entre autres. La surveillance de la sécurité urbaine renforce la qualité et la cohérence des politiques et programmes de sécurité municipale. ONU-Habitat a également élaboré une formation en ligne intitulée « Sécurité urbaine et sécurité humaine dans les villes », qui présente l'approche de sécurité humaine dans un format pratique et est destinée aux agent(e)s municipaux(les), aux fonctionnaires, aux responsables de l'aménagement urbain, aux organisations non gouvernementales et communautaires locales et à d'autres parties prenantes. Cette phase du projet est à présent terminée sur le plan opérationnel.

4. Une deuxième phase du projet est en cours d'élaboration afin de prendre systématiquement en compte l'approche de sécurité humaine dans l'appui fourni par ONU-Habitat au développement de plans de sécurité humaine. Par l'intermédiaire du Réseau mondial pour des villes plus sûres, des efforts seront entrepris pour mettre en œuvre l'outil de surveillance de la sécurité urbaine et promouvoir la formation en ligne, et ce pour appuyer l'élaboration de politiques inclusives de sûreté et de sécurité urbaines à l'échelle des villes. Il est à espérer que l'approche de sécurité humaine sera utilisée par les équipes de pays des Nations Unies pour mettre en œuvre le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029, y compris dans le cadre d'activités conjointes avec d'autres entités des Nations Unies.

C. Résolution 1/3
Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030

5. Comme suite à la résolution 1/3, ONU-Habitat continue d'œuvrer à grande échelle en faveur d'un renforcement durable des capacités. Une enquête interne sur les besoins, menée en mai et juin 2024, a donné lieu à plusieurs initiatives, dont la mise en place d'un service d'assistance informatique géré par le Groupe du renforcement des capacités et de la formation. Ce service fournit : a) une plateforme de ressources en ligne proposant des outils de conception et de mise en œuvre d'interventions de renforcement des capacités ; b) un appui interne au renforcement des capacités et à l'apprentissage en ligne ; c) une série de webinaires axés sur les concepts fondamentaux, les méthodologies et les outils ; et d) un appui à l'élaboration de projets par l'analyse de composantes liées au renforcement des capacités à l'étape de conception du projet.

6. En outre, deux publications scientifiques sont en cours de rédaction, en collaboration avec l'Institute for Housing and Urban Development Studies (Royaume des Pays-Bas), portant sur les méthodologies de création de référentiels institutionnels de compétences et sur les outils d'autodiagnostic dans le cadre des évaluations des besoins en renforcement des capacités à l'échelle nationale pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, et guidées par les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (par exemple, l'objectif 11). Le développement d'outils d'apprentissage favorables aux pauvres, notamment via des plateformes de microapprentissage dans le cadre de formations sur WhatsApp, est en cours de réflexion.

7. Les programmes annuels de formation en collaboration avec des centres d'excellence régionaux – notamment le Centre international de formation urbaine (République de Corée) et le Centre for Liveable Cities (Singapour), des universités et des partenaires du secteur privé – restent axés sur la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) à l'échelle locale, en particulier pour les pays à faible revenu.

D. Résolution 1/4**Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

8. Comme suite à la résolution 1/4 (Parvenir à l'égalité des sexes), ONU-Habitat est en train de mettre sur pied l'initiative « Women-led Cities » (Villes dirigées par des femmes), en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies. Cette initiative vise non seulement à donner aux femmes les moyens d'assumer des fonctions de direction dans les villes, en garantissant l'accès à des espaces sûrs et sans violence de genre, mais aussi à renforcer l'autonomisation économique des femmes et leur rôle moteur à différents niveaux de gouvernance. De plus, un manuel sur les droits humains, le genre et l'inclusion, destiné aux chargés de projets, devrait être lancé en interne d'ici la fin de l'année 2024.

9. Dans le cadre des engagements pris par ONU-Habitat au titre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, des progrès ont été enregistrés dans l'institutionnalisation systématique du Marqueur pour l'égalité des genres des Nations Unies, qui devrait être totalement déployé d'ici la fin de l'année.

10. Le renforcement des partenariats avec d'autres entités des Nations Unies et parties intéressées se poursuit, en particulier dans le cadre de la douzième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra prochainement au Caire et d'autres manifestations et débats pertinents axés sur l'égalité des genres. Le financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au sein d'ONU-Habitat reste toutefois critique.

E. Résolution 1/5**Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains**

11. Comme suite à la résolution 1/5, ONU-Habitat a organisé une réunion d'un groupe d'expert(e)s, tenue en avril 2024 à Jinja (Ouganda), qui a rassemblé des expert(e)s internationaux(les) du monde universitaire, des gouvernements et d'organisations mondiales sur le thème du rôle des villes intermédiaires dans la résolution du clivage urbain-rural et le renforcement de la résilience des territoires¹. ONU-Habitat a également apporté sa contribution à des événements organisés par World Farmers Markets Coalition, l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), portant sur les systèmes alimentaires et les liens entre ville et ruralité.

12. En collaboration avec l'Université de Nairobi, ONU-Habitat a formé plus de 20 fonctionnaires du comté de Nakuru (Kenya) à l'intégration des liens entre zones urbaines et zones rurales dans l'aménagement du territoire et a participé à des séances mondiales de formation du Korea Research Institute for Human Settlements, qui ont permis de produire des supports actualisés de renforcement des capacités.

13. Un mémorandum d'accord a été signé avec l'Université de Shanghai afin de promouvoir les liens entre zones urbaines et zones rurales et la revitalisation en Chine et au-delà, tandis que des accords ont été renouvelés avec la FAO, l'Université de Nairobi et des collaborations convenues avec Nature For Cities et l'Observatoire sur la communication numérique.

14. ONU-Habitat a élaboré des supports de connaissances supplémentaires, dont la 7^e édition du bulletin d'information « Urban-Rural Linkages »², document d'introduction sur les liens entre zones urbaines et zones rurales et les terres (y compris les migrations), un document stratégique de promotion des liens entre zones urbaines et zones rurales au moyen de solutions numériques pour les systèmes alimentaires, un guide en faveur de la coopération dans les villes intermédiaires pour un meilleur développement territorial, la 4^e édition (spéciale) du recueil d'études de cas sur les liens entre zones urbaines et zones rurales et un rapport sur les tendances et données mondiales des zones urbaines et des zones rurales.

¹ <https://urbanpolicyplatform.org/expert-group-meeting-concludes-with-strong-calls-to-enhance-the-role-of-intermediary-cities-in-bridging-urban-rural-and-urban-nature-connections/>.

² Consultable à l'adresse : <https://urbanpolicyplatform.org/download/url-7th-newsletter/>.

III. Application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa deuxième session ajournée, tenue en 2023

A. Résolution 2/1 Directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes

15. Comme suite au paragraphe 3 de la résolution 2/1, ONU-Habitat a promu l'élaboration de directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes grâce à un important processus de consultation faisant intervenir des groupes mondiaux, régionaux ou multipartites. Cette démarche garantit la prise en compte dans les directives de perspectives diverses quant aux défis et aux opportunités que présentent les villes intelligentes.

16. En avril 2024, la première réunion du groupe de travail d'expert(e)s pour l'élaboration des directives, accueillant les 31 expert(e)s mondiaux(les) désigné(e)s par les États Membres, s'est tenue à Strasbourg (France). Lors de la réunion, le groupe a présenté rapidement la structure des directives et recensé les éléments indispensables à y intégrer. Le groupe continue de fournir des éclairages d'expert(e)s à ONU-Habitat dans le cadre de réunions mensuelles.

17. ONU-Habitat a également tenu, entre juin et août, des consultations avec des représentant(e)s du monde universitaire, des organisations de la société civile et de pouvoirs publics locaux et régionaux ; il est prévu que des consultations avec des expert(e)s régionaux(les) et des représentant(e)s du secteur privé et d'organisations internationales se tiennent d'ici la fin de l'année 2024.

18. Simultanément, une évaluation de l'état de l'art est en cours de réalisation par l'Université Napier d'Édimbourg afin de disposer de données empiriques sur les tendances, les défis et les opportunités qui se font jour en matière de transformation numérique urbaine. L'édition 2024 du « World Smart Cities Outlook » (Rapport mondial sur les villes intelligentes), qui sera lancée à l'occasion de la douzième session du Forum urbain mondial, donnera aux directives un socle fondé sur des données, reflet des réalités actuelles. Voir le document HSP/EB.2024/INF/15 pour de plus amples informations sur ces activités.

B. Résolution 2/2 Accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030

19. ONU-Habitat, avec ses principaux partenaires et en partenariat avec l'Institut international pour l'environnement et le développement, a élaboré la boîte à outils pour la conception de mesures porteuses de changement, en réponse aux dix mesures préconisées dans la résolution 2/2. C'est une première étape dans l'optique des directives multipartenariats demandées au paragraphe 8 de la résolution.

20. ONU-Habitat a signé un mémorandum d'accord avec le Secrétariat de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique afin de promouvoir l'application de la résolution dans leurs 79 États Membres.

21. En outre, en partenariat avec le Gouvernement sud-africain et le Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ONU-Habitat facilite l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre infrarégional. Le processus d'élaboration du cadre régional pour la SADC a été lancé et avalué par le Conseil des ministres de la SADC en 2024.

22. Aux côtés du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de Slum Dwellers International, ONU-Habitat est en train de mettre en place une initiative intitulée « For Resilient Children » (Pour des enfants résilients), qui a pour but d'opérer une transformation des taudis prenant en compte les besoins des enfants, au bénéfice d'environ 500 millions d'enfants vivant dans des taudis et des établissements informels.

23. Comme suite au paragraphe 7 de la résolution, ONU-Habitat a travaillé avec l'équipe spéciale chargée du secteur informel de l'Alliance des villes, que le Programme codirige avec Habitat for Humanity et le Gouvernement sud-africain, pour lancer une série de réunions de travail sur la mise en œuvre du plan d'action mondial sur l'accélération de la transformation des établissements informels et des taudis. En l'absence de contributions volontaires, la mise en œuvre est appuyée par un financement au titre des projets, en fonction des opportunités qui se présentent, et par la mise à disposition limitée de journées de personnel essentiel.

C. Résolution 2/3

Journée mondiale du nettoyage

24. Comme suite à la résolution 2/3, une note verbale a été adressée le 14 mai aux missions permanentes et aux observateur(rice)s auprès d'ONU-Habitat à Nairobi et auprès de l'ONU à New York pour les informer que l'Assemblée générale avait établi la Journée mondiale du nettoyage. Les États Membres ont été invités à faire part, avant le 10 juin 2024, de leur intérêt à accueillir en 2024 l'événement organisé pour cette journée. Après examen de toutes les manifestations d'intérêt reçues avant la date butoir, ONU-Habitat a annoncé dans une note verbale datée du 15 juillet 2024 que la toute première Journée mondiale du nettoyage se tiendrait à Tromsø (Norvège). L'événement bénéficie du soutien du Norwegian Retailers' Environment Fund et est organisé en collaboration avec le Ministère des collectivités locales et du développement régional, GRID-Arendal, FRAM - High North Research Centre for Climate and the Environment et Let's Do It World.

25. Sous la thématique « Villes arctiques et déchets marins », la Journée mondiale du nettoyage 2024, prévue le 20 septembre, comportait dans son programme des tables rondes, des activités de nettoyage, ainsi que des actualités provenant de lieux divers. De plus, ONU-Habitat devait tenir un événement connexe à New York le 24 septembre lors du Sommet de l'avenir.

26. Une note verbale sera envoyée au quatrième trimestre de 2024 invitant les États Membres à faire part de leur intérêt à accueillir les événements prévus en 2025 et 2026 pour cette journée.

D. Résolution 2/4

Villes biodiverses et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale

27. Comme suite à la résolution 2/4, ONU-Habitat, avec le soutien financier de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, a promu l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification et la gestion urbaines et territoriales. Dans le cadre du « Hotspot Stoplight » (pièce maîtresse de la boîte à outils), des données en accès libre sont utilisées pour faire des projections de l'expansion urbaine et des risques liés à la perte de biodiversité et aux changements climatiques d'ici 2050. La collecte de données et la vérification sur le terrain pour le « Stoplight » ont été menées dans sept municipalités de la région métropolitaine de San José.

28. Une réunion connexe d'un groupe d'expert(e)s a rassemblé 25 expert(e)s du monde entier, dont des représentant(e)s de ministères, de villes et de la société civile, pour discuter des défis à relever et partager les pratiques qui contribuent à renforcer la biodiversité et la résilience des villes.

29. Parallèlement, ONU-Habitat a présenté le « Hotspot Stoplight » lors du forum mondial 2024 sur la compréhension des risques tenu au Japon au mois de juin et discute actuellement avec la Banque mondiale des possibilités d'affiner et de généraliser cet outil.

30. En interne, ONU-Habitat réfléchit à une application modulaire du projet « Hotspot Stoplight » au travers d'autres outils existants et a répondu à plusieurs appels à propositions qui pourraient financer des services connexes de conseil technique.

31. Le projet « Hotspot Stoplight » sera également présenté lors d'un événement en marge de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Cali (Colombie) et à la douzième session du Forum urbain mondial, au quatrième trimestre de 2024. À ce jour, les États Membres n'ont pas apporté de financement qui permettrait la mise en place d'un groupe consultatif, comme demandé au paragraphe 2 de la résolution 2/4. Pour des informations actualisées supplémentaires sur l'application de la résolution 2/4, voir le document HSP/EB.2024/INF/16.

E. Résolution 2/5

Renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques

32. Pour promouvoir la résolution 2/5, ONU-Habitat continue d'organiser des réunions pertinentes, y compris au niveau ministériel, et a publié le rapport intitulé « Urban Content of NDCs: Local Climate Action Explored through In-depth Country Analyses: 2024 Report », en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Université du Sud Danemark. Le rapport a été officiellement lancé lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Bonn en juin, et constitue une base pour comprendre la dimension urbaine de l'analyse des contributions déterminées au niveau national et les moyens de la renforcer au titre de l'Accord de Paris. ONU-Habitat s'investit beaucoup auprès de la présidence de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en préparation de la troisième réunion ministérielle sur l'urbanisation et les changements climatiques.

33. Comme suite au paragraphe 1, ONU-Habitat a davantage renforcé les liens entre les changements climatiques et l'urbanisation dans ses travaux. Un document relatif au programme régional pour l'Asie et le Pacifique a été rédigé, et la mise en œuvre a commencé ; un document de programme similaire est en cours d'élaboration pour la zone Afrique. Toutefois, des restrictions du financement des activités de base ont entraîné des réductions d'effectifs au Siège, limitant l'élaboration d'outils normatifs et l'appui direct aux États Membres.

34. L'opérationnalisation de l'initiative « Résilience urbaine durable pour la prochaine génération » (SURGe) a été avalisée lors de la première session de 2024 du Conseil exécutif. La décision insiste sur l'établissement d'un secrétariat, faisant le lien entre SURGe et d'autres initiatives et la fourniture de services de conseil technique aux États Membres. La mobilisation de ressources est en cours et a déjà permis de financer certaines activités, dont la réunion ministérielle tenue lors de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, mais pas encore l'établissement du secrétariat. Le dialogue avec la Coalition for High Ambition Multilevel Partnerships (Coalition pour des partenariats multiniveaux de grande ambition), lancé à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, est en cours. ONU-Habitat appuie également la mobilisation à l'échelle de l'Organisation en appui aux États Membres pour le renforcement des contributions déterminées au niveau national.

F. Résolution 2/6

Adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales

35. Comme suite à la résolution 2/6, ONU-Habitat apporte actuellement un soutien à 22 pays dans le cadre de processus de territorialisation des objectifs de développement durable. En application du paragraphe 2 a), il s'associe avec des interlocuteurs nationaux afin d'élaborer des cadres de territorialisation des objectifs de développement durable destinés à guider les réformes d'orientation et la réalisation locale des objectifs. En outre, il a coorganisé 13 manifestations lors de la session de 2024 du forum politique de haut niveau pour le développement durable et a signé un mémorandum d'accord avec le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique afin de mettre en place une initiative mondiale commune, au titre du mandat du G7 : la plateforme de partenariats pour la territorialisation des ODD. Il a lancé le module de formation intitulé « Planning for Change with the SDGs » (Anticiper le changement grâce aux ODD) et finalise actuellement quatre formations en ligne dans le cadre des Villes motrices pour les objectifs de développement durable.

36. En application du paragraphe 4 a), huit villes supplémentaires ont appliqué le cadre de surveillance urbaine, tandis que 12 autres ont bénéficié d'un appui au renforcement des capacités. Le Groupe des données et de l'analyse cartographie actuellement la disponibilité en données ouvertes (*open data*) du cadre de surveillance urbaine pour les capitales du monde, également en vue de contribuer au Rapport mondial des villes et au rapport quadriennal du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en 2026.

37. La coalition Local2030, choisie parmi les initiatives à fort impact des Nations Unies, a présenté son premier rapport d'étape, faisant part des progrès réalisés en vue des objectifs qui lui sont fixés, lors de la session de 2024 du forum politique de haut niveau. Grâce au soutien financier du Gouvernement espagnol, la coalition Local2030 et le Fonds commun pour les objectifs de développement durable ont lancé un appel axé sur les transitions vers les objectifs de développement durable, qui ont conduit à l'acceptation de 27 propositions de mise en œuvre à l'échelle nationale par les équipes de pays des Nations Unies. De même, l'indicateur de territorialisation permet

effectivement de repérer des programmes qui contribuent nettement à la territorialisation des objectifs de développement durable dans le portefeuille du Fonds commun pour les objectifs de développement durable. Par conséquent, 24 millions de dollars É.-U. environ sont en train d'être alloués à des programmes présentant un indicateur de territorialisation, pour faire progresser les ODD à l'échelle locale.

G. Résolution 2/7

Un logement convenable pour tous

38. L'application de la résolution 2/7 a considérablement progressé. Comme suite au paragraphe 2 de la résolution, le Conseil exécutif, à sa première session de 2024, a approuvé l'ordre du jour et les dates provisoires de la première session du groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s, qui se tiendra du 9 au 11 décembre 2024 à Nairobi. (Des informations détaillées sont consultables dans le document HSP/EB.2024/17.) Une communication a été adressée aux missions permanentes et aux observateur(ric)e(s) auprès d'ONU-Habitat à Nairobi et auprès de l'ONU à New York pour annoncer la tenue de la réunion. Le secrétariat finalise les documents de travail d'avant session, pour diffusion aux États Membres au plus tard le 28 octobre 2024.

39. En application du paragraphe 8, une évaluation des besoins est actuellement menée et contribuera à l'élaboration de la plateforme proposée sur le logement convenable pour tou(te)s, qui devrait être lancée en 2025. La plateforme devra fournir un large éventail de meilleures pratiques et d'exemples de politiques qui soutiennent la réalisation progressive de l'objectif d'un logement convenable pour tou(te)s et facilitent la collaboration et la prise de décisions éclairées sur la question.

40. En outre, ONU-Habitat facilite la tenue d'une réunion d'information politique, organisée par la France, en marge du Forum urbain mondial. Cet événement a pour but de renforcer et d'élargir la coalition de pays qui défendent l'application de la résolution.

41. Des contributions volontaires limitées ont été reçues et la mise en œuvre est appuyée en grande partie par des financements au titre des projets, en fonction des opportunités qui se présentent, et par la mise à disposition limitée de journées de personnel essentiel.

H. Résolution 2/8

Planification urbaine et infrastructures durables

42. Comme suite à la résolution 2/8, l'intégration d'outils et de bases de connaissances en matière d'infrastructures durables est en cours, avec l'ajout d'éléments de mobilité urbaine durable sur la plateforme numérique Our City Plans (Les plans de nos villes). Des ressources ont été obtenues et les travaux ont été lancés ; une ébauche détaillée du document conceptuel faisant le lien entre aménagement du territoire, financement et mobilité urbaine durable (y compris aspects de ressources propres, financement reposant sur les actifs fonciers, gestion des terres et instruments financiers pour différents types d'infrastructures durables) a d'ores et déjà été établie. Le document permettra de clarifier la position d'ONU-Habitat sur le sujet et de constituer un socle solide pour la contextualisation des instruments et leur utilisation en appui aux pouvoirs publics locaux et nationaux pour l'intégration de l'aménagement du territoire et des infrastructures durables, en faisant le lien avec des mécanismes de financement concrets.

43. En application du paragraphe 6, de nouvelles consultations ont été menées avec les États Membres concernant l'application concrète de la résolution, particulièrement pour les pays en développement. La décentralisation des laboratoires urbains appuie des initiatives de planification urbaine et de développement infrastructurel intégrés, étant donné que ceux-ci travaillent avec les bureaux régionaux et de pays d'ONU-Habitat pour élaborer des dossiers, partager des connaissances et consolider des programmes portant sur l'aménagement du territoire, les infrastructures et le financement.

44. En application du paragraphe 5, les discussions sur le financement de l'urbanisation et des infrastructures urbaines, y compris les orientations et informations fournies par les organismes de financement, progressent, grâce à la participation d'ONU-Habitat au processus préparatoire de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (Addis Abeba, juillet 2024) et à l'adhésion à Global Commission for Urban SDG Finance dans le cadre du Réseau des solutions pour le développement durable.

45. Un événement institutionnel est prévu lors de la douzième session du Forum urbain mondial afin de présenter brièvement comment la plateforme, les laboratoires urbains et les instruments financiers peuvent appuyer les pouvoirs publics nationaux et locaux afin d'accéder aux financements internationaux et d'augmenter leurs ressources propres pour financer l'aménagement urbain et les infrastructures durables.

I. Résolution 2/9

Création d'un cadre de résilience des établissements humains pour l'alerte rapide, la prévision, la réduction des risques, la réponse aux crises, et le relèvement et la reconstruction après une crise

46. En application du paragraphe 1 de la résolution 2/9, ONU-Habitat continue d'œuvrer à la mise au point d'un cadre de résilience opérationnel pour l'alerte rapide, la prévision, la réduction des risques, la réponse aux crises, et le relèvement et la reconstruction après une crise. Une première note de cadrage a été produite et diffusée au sein d'ONU-Habitat. Une fois enrichie et convenue en interne, la note de cadrage sera communiquée aux partenaires externes pour consultation et enrichissement supplémentaires. ONU-Habitat s'est fixé pour but de produire un avant-projet de cadre avant la douzième session du Forum urbain mondial (novembre 2024), pour mobilisation et discussion plus larges. Les progrès à ce jour sont limités, étant donné qu'aucune ressource supplémentaire n'a été mobilisée pour la production du cadre et l'application de la résolution, même via le fonds d'intervention pour les urgences humanitaires.

J. Résolution 2/10

Financement équitable et suivi efficace de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

47. L'Assemblée d'ONU-Habitat, par sa résolution 2/10, cherche à améliorer le financement des résolutions sous-financées en établissant le guichet de financement de l'action urbaine en tant que nouveau mécanisme de financement, lequel sera complété par des rapports réguliers sur l'application des résolutions. En 2023, le guichet de financement a été établi dans le cadre du système financier d'ONU-Habitat, le Conseil exécutif ayant approuvé son mandat dans sa décision 2023/6³, adoptée à sa troisième session de 2023.

48. En 2024, le modèle d'accord relatif aux contributions sera révisé pour inclure le transfert facultatif du solde des projets vers le guichet de financement de l'action urbaine, en mentionnant explicitement la résolution 2/10, la décision 2023/6 du Conseil exécutif et le mandat du guichet de financement. Le dialogue avec les donateurs au sujet de tels transferts sera mené au moyen d'activités de plaidoyer et de communication.

49. Le système de suivi de l'application des résolutions devrait être disponible d'ici la fin de l'année 2024 et sera mis à jour deux fois par an.

³ HSP/EB.2023/23.